

DELIBERATION N° 88/06-34 - RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que des mesures de contrôle du bruit ont été effectuées à sa demande, le 26 Janvier 1988, par le service métrologie, acoustique vibrations de l'I.N.R.S.

Le rapport d'analyses a été remis en Mairie le 20 Juin et comporte une série de mesures à prendre en vue de réduire le niveau de pression acoustique.

Les solutions préconisées dans ce rapport proposent deux actions :

- le traitement acoustique du plafond et des murs qui nécessitera une étude approfondie auprès des entreprises spécialisées et l'examen attentif des matériaux à mettre en oeuvre et du coût de l'opération,*
- l'insonorisation à la source qui constitue la mise en place de fournitures diverses, réalisable pour la prochaine rentrée scolaire.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre une étude de traitement acoustique et à contacter les entreprises susceptibles de réaliser ces travaux,*
- de prévoir les crédits nécessaires, soit 20 000 F pour l'acquisition des fournitures diverses.*